L'Observatoire

La Lettre de l'Académie nationale de pharmacie

NUMÉRO SPÉCIAL

www.acadpharm.org
4 avenue de l'Observatoire 75270 PARIS cedex 06

BILAN 2021

2021 Encore une année COVID-19 !...

Malgré trois nouvelles « vagues », l'apparition de mutants et toujours autant de questions sur la durée de cette crise et ses conséquences, l'Académie a poursuivi ses travaux, en prise directe avec la pandémie.

Une séance à part entière, plus sept communiqués, un rapport sur la vaccination et l'utilisation des tests : seule ou en partenariat avec des académies partenaires, la COVID-19 a été au cœur de nos préoccupations. Avec l'Académie des Sciences, nous avons insisté sur le rôle essentiel de la chimie thérapeutique dans son traitement et celui des maladies virales, en général. Nous avons confirmé l'intérêt des tests pour établir un diagnostic et évaluer la réponse immunitaire au cours de l'infection ou après vaccination, à la condition expresse qu'ils soient encadrés par des professionnels de santé.

Priorité vaccination L'Académie n'a eu de cesse d'alerter sur la nécessité impérieuse de vacciner le personnel de santé et, au-delà, tous nos concitoyens, à commencer par les personnes les plus fragiles. Vu le contexte conflictuel, jugeant préférable de convaincre plutôt que de contraindre, l'Académie s'est attachée à désamorcer, arguments scientifiques à l'appui, les doutes, voire les craintes, suscitées par la nouveauté des vaccins à ARN messager.

Communiqué du 10.06.2021 « **100 % des personnels de santé doivent être vaccinés contre le SARS-Cov2 dans l'intérêt de tous les patients** » • Rapport pluriacadémique du 16.06.21 « **Tests de maladies infectieuses et pandémies – Leçons de la Covid-19** » • Communiqué bi-académique du 09.07.21 « **Obligation vaccinale contre la Covid-19, un devoir de santé publique et un engagement démocratique** » • Communiqué de presse du 29.12.2021 « **Un dépistage large de la COVID : oui, mais encadré par un professionnel de santé** »

Enseignement pharmaceutique
Valoriser la place des pharmaciens

L'Académie nationale de Pharmacie a travaillé en 2021 sur la formation initiale et continue (DPC) des pharmaciens au regard de l'évolution de notre environnement.

Le développement du numérique, des données de santé et de la codification doit être pris en compte dès les premières années. Il faut aussi, outre la biologie, conforter et reconnaitre au moins trois spécialisations : officine, pharmacie hospitalière et industrie-distribution, auxquelles il convient probablement de rajouter l'inspection. Ces spécialisations doivent être reconnues dans la formation initiale par des DES et, dans le DPC, par des collèges nationaux spécialisés dans ces domaines (les médecins en ont 43) en prévoyant des possibilités de passerelles.

Plus de pharmaciens à tous les niveaux Un groupe de travail sur le sujet, animé par Dominique Porquet, a été créé à l'Académie. Il doit s'interroger sur le fait que seulement 40 % environ des enseignants des facultés de pharmacie sont des pharmaciens, ce qui ne manque pas de poser un problème sur ces enseignements. La pharmacie est la seule discipline de santé où l'on rencontre une telle difficulté et l'Académie pourra, espérons-le, formuler des propositions rapidement. On constate par ailleurs que, dans toutes ces spécialisations, nous ne formons pas assez de pharmaciens, ce qui impose d'augmenter les *numerus clausus* existants, comme nous l'avons déjà demandé pour faire augmenter le nombre d'internes en pharmacie hospitalière et en biologie (ce qui n'a été entendu qu'en partie). Cette démarche doit être poursuivie. Enfin, l'Académie s'est prononcée pour la reconnaissance d'une spécialisation en radio-pharmacie en ambulatoire afin d'empêcher le développement d'exercices illégaux de la pharmacie.

Gilles AULAGNER

Communiqué du 03.02.2021 « **Position de l'Académie nationale de Pharmacie sur les projets de décret concernant le fonctionnement des activités de médecine nucléaire et de radio-pharmacie** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/POSITION_DE_L_ANP_MEDECINE_NUCLEAIRE_RADIOPHARMACIE_VF.PDF

• 20 séances : 9 thématiques, 2 pluri-académiques, 10 séances académiques, un grand débat avec le public • 4 numéros de l'Observatoire + 1 numéro spécial « bilan 2020 » • 5 avis/recommandations • 24 communiqués, dont 7 dédiés à la COVID-19 et 7 pluri-académiques • 4 rapports, dont 2 pluri-académiques • 22 prix • Implication active des sections, commissions, groupes de travail et de veille, sans oublier une participation accrue par visioconférence des membres correspondants étrangers • Ouverture : intensification des liens inter-académiques en France et, en Europe, avec la Fédération Européenne des Académies de Médecine (Santé) (FEAM) ; relations renforcées avec les étudiants en santé • Communication et visibilité accrue de l'Académie.

Prix et bourses 2021
Un succès qui ne se dément pas

Après un an d'interruption forcée, nous avons solennellement accueilli nos lauréats 2021. Malgré les circonstances, 88 dossiers issus d'universités ou de centres de recherche de tout le territoire ont été traités, dont des travaux de thèse que notre Compagnie est la seule à honorer.

L'excellence récompensée **Dans le domaine des sciences fondamentales, citons notamment la recherche de nouvelles cibles thérapeutiques de la maladie d'Alzheimer ou du glioblastome et l'emploi de nano-particules biocompatibles pour administrer des principes actifs. Mais la publication dans des revues à fort impact ou l'obtention de brevets n'impressionne pas autant l'entourage de ces jeunes chercheurs que la reconnaissance par notre académie.**

De nouveaux soutiens **La générosité d'associations professionnelles et de donateurs privés nous a permis de décerner 20 prix et de remettre 2 bourses. Pour la première fois, Un « Prix international sur le bon usage du médicament », financé par le Leem, a récompensé une application de « rapid-learning » destinée aux officinaux pour les aider à mettre à jour leurs connaissances.**

Henri-Philippe HUSSON

https://www.acadpharm.org/divers/page.php?rb1=60&id_doc=6170

Officine

Dispensation des médicaments à l'unité (DAU)

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire *du 8 décembre 2021 entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.*

Avantages et limites

Certaines classes pharmacologiques – anticancéreux oraux, médicaments sensibles au dopage – peuvent bénéficier de la DAU dans l'intérêt du patient et pour contribuer à la protection de l'environnement. Toutefois, des expérimentations pilotes devraient être prévues avant généralisation en fournissant aux pharmaciens de réels conditionnements unitaires et sans menacer la lutte contre la contrefaçon (sérialisation). Pour combattre l'antibiorésistance, la délivrance à l'unité des antibiotiques a été demandée par le ministère en vue de la nouvelle convention des pharmaciens d'officine.

Avant toute extension de la DAU, l'Académie recommande que cette forme de dispensation ne se fasse pas au détriment des nouvelles missions déjà confiées au pharmacien d'officine comme le bilan de médication, l'entretien pharmaceutique et la dispensation adaptée.

Raphaël MOREAU

Rapport et communiqué du 04.05.2021 « **La dispensation des médicaments à l'unité à l'officine** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/RAPPORT_DAU_30.04.2021_VF.PDF

Biosimilaires : droit de substitution à l'officine

En 2020, le ministère de la Santé a annoncé son intention de revoir l'encadrement du droit de substitution des biosimilaires par le pharmacien d'officine. Afin d'apporter au débat public une analyse scientifique rigoureuse, un groupe de travail dédié a alors défini les conditions cadre à même de promouvoir cette substitution tout en garantissant la sécurité des patients. On retrouve dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022, qui a réintroduit le droit de substitution des biosimilaires par les officinaux, certaines des dispositions préconisées par l'Académie, où un rapport final est à l'étude. *Luc BESANÇON*

Communiqué du 18.11.2020 « **Biosimilaires - insulines, héparines et G-CSF - L'Académie soutient la substitution par les pharmaciens d'officine et définit ses conditions cadre** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/20201108_COMMUNIQUEBIOSIMILAIRES_VF1.PDF

Communiqué du 23.06.2021 « **Usage des médicaments biologiquement similaires** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/COMM_MED._BIOLOGIQUEMENT_SIMILAIRES_2021.06.23.PDF

Dispositifs médicaux (DM)

Reconnus comme des produits de santé, les DM génèrent dans les hôpitaux un budget plus élevé que les médicaments, représentant un budget mondial d'environ 100 milliards d'euros en 2019, en augmentation de 15 % par an. Domaine majeur d'innovation dans de nombreuses spécialités cliniques (cardiologie, neurologie…), les DM sont au cœur des thèmes d'intérêt de notre Compagnie.

Les DM font appel à plusieurs types de matériaux, dont les propriétés dépendent de leur nature chimique (polymères, céramiques, métalliques). Leur structure et microstructure peuvent être modifiées, de même que leurs propriétés de surface. ***Les biomatériaux sont conçus pour interagir avec des systèmes biologiques afin de constituer un dispositif à visée diagnostique ou pour remplacer une fonction d'un organe ou d'un tissu.*** Du fait de leurs performances toujours en progrès, ils sont de plus en plus associés au développement de l'ingénierie tissulaire ou des organoïdes. Utilisés dans de très nombreuses applications cliniques, ils participent directement au développement et à l'amélioration de l'efficacité des DM, par ailleurs de plus en plus connectés. L'avènement de la fabrication additive, communément appelée impression 3D (ou bio-impression) bouleverse notre conception de la fabrication des matériaux et impose des recherches au moins aussi complexes que celles du médicament pour développer des études de biocompatibilité. *Gilles AULAGNER*

Séance thématique du 03.03.2021 « **Dispositifs médicaux et interactions contenant-contenu : quel impact sur le patient ?** »
https://www.acadpharm.org/divers/page.php?rb1=30&id_doc=5521

Séance thématique du 02.06.2021 « **Nouveaux enjeux des biomatériaux** »
https://www.acadpharm.org/divers/page.php?rb1=30&id_doc=5527

FEAM Un partenariat vivant

2021 nous a permis de consolider notre participation entamée depuis plusieurs années avec la Fédération européenne des Académies de médecine (FEAM). Nous partageons le même point de vue sur l'HERA, son importance, mais aussi la nécessité de définir le cadre de son implication. La FEAM compte sur notre expertise en matière de politique du médicament, après que notre contribution concernant l'indisponibilité des médicaments en Europe lui a permis d'adresser une recommandation à la Commission européenne. Nous sommes également sollicités à propos de la négociation commune sur les prix de certains médicaments essentiels, comme ce fut le cas pour les vaccins, etc. Enfin, la FEAM et l'Académie s'intéressent conjointement à l'approche « One Health », en particulier concernant l'antibiorésistance dans tous les usages des antibiotiques, au-delà de la seule antibiothérapie humaine.

Bruno BONNEMAIN

Communiqué du 13.12.2021 « **Propositions de l'Académie nationale de Pharmacie pour la réforme de la législation pharmaceutique de l'UE** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/ANP___REFORME_LEGISLATION_2021.12.13_VF1.PDF

Souveraineté sanitaire et ruptures d'approvisionnement

L'Académie poursuit ses travaux

Après avoir enfin réussi à faire prendre conscience dans l'opinion du problème des ruptures d'approvisionnement en médicaments essentiels et de la dépendance de la France et de l'Europe par rapport à l'Asie, notamment concernant les principes actifs des médicaments, nous avons poursuivi notre devoir d'alerte.

En France, les industriels, les pouvoirs publics et l'Ordre des pharmaciens ont pris des mesures pour mieux informer et améliorer la situation : déclarations obligatoires renforcées, stocks de sécurité pour les « médicaments d'intérêt thérapeutique majeur » (MITM), plan de soutien à la relocalisation de certaines molécules, etc. Mais, l'Académie n'a toujours pas obtenu la nomination d'un coordinateur national au plus haut niveau de l'État, l'établissement de listes de médicaments indispensables à surveiller en priorité avec un circuit de distribution spécifique depuis la matière première au produit fini, etc.

En Europe, l'Académie a contribué au rapport sur les pénuries de médicaments publié en décembre 2021, sur commande de la Commission européenne. Nous avons aussi été consultés sur l'HERA (Health Emergency preparedness and Response Authority), la nouvelle structure de gestion de crise européenne dont nous approuvons la création à condition de définir clairement ses contours et ses moyens d'action. Émanation des États membres, elle doit coordonner les efforts de toutes les structures européennes existantes – l'agence européenne du médicament, la pharmacopée européenne –, et prendre en charge le problème de l'indisponibilité des médicaments indispensables afin d'éviter que chaque pays n'invente ou ne réinvente la roue de son côté. *Bruno BONNEMAIN*

Rapport du 22.06.2021 « **Indisponibilités des médicaments indispensables : Recommandations complémentaires pour une action coordonnée et préventive de l'Europe et des États Membres** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/ANP_RECO_COMPL_POUR_L_UE_INDISPO_MEDCTS_20_5_22_VF.PDF

Recherche & développement

Encore un effort !

La Covid-19 a mis en évidence des faiblesses que nos atouts devraient nous permettre de surmonter.

Malgré l'excellence d'universités plus autonomes et l'apport des grands organismes de recherche, la recherche publique souffre d'un sous-financement chronique. Les salaires, pourtant très inférieurs à ceux de nos voisins européens, représentent l'essentiel des dépenses, réduisant l'équipement et le fonctionnement à la portion congrue, alors que les chercheurs doivent délaisser le laboratoire au profit d'activités bureaucratiques !...

Revaloriser la chimie L'externalisation de la recherche et la délocalisation des principes actifs en Asie a entamé notre indépendance industrielle, et la faiblesse de notre capital-risque fragilise le développement de nos jeunes pousses. Nous avons surtout trop mésestimé le rôle de la chimie dans la pharmacie et les sciences pharmaceutiques, alors qu'elle est indispensable dans la conception des antiviraux dont nous avons tant besoin, comme l'ont illustré les vaccins à ARN anti-Covid. Or, l'enseignement de la chimie a été réduit de moitié dans le *cursus* des études pharmaceutiques ! ***L'Académie a lancé l'alerte ; espérons qu'elle sera entendue***.

Les pistes du redressement Tout n'est pas perdu, à plusieurs conditions : alléger le millefeuille administratif de notre recherche publique, améliorer l'attractivité du métier de chercheur, encourager la prise de risque scientifique dans les laboratoires académiques, relancer dans l'industrie la R&D de nouveaux médicaments, favoriser le *continuum* entre recherche fondamentale et appliquée *via* des « clusters » de renommée mondiale associant une recherche académique de haut niveau, des start-ups innovantes et le soutien de grands groupes pharmaceutiques !

Patrick COUVREUR

Rapport du 08.12.2020 « **Chimie pour la pharmacie et les sciences pharmaceutiques** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/RAPPORT_CHIMIE_POUR_LE_MEDICAMENT_VF1.PDF

Avis du 14.04.2020 « **Rôle essentiel de la chimie thérapeutique dans le traitement des maladies virales** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/CHIMIE_THERAPEUTIQUE_ET_MALADIES_VIRALES_14_AVRIL_2021-1-_3.PDF

Rapport bi-académique du 01.04.2020 « **Réformer la recherche en sciences biologiques et en santé », part. 1, Le financement ; part. 2, L'organisation**
https://www.acadpharm.org/dos_public/RAPPORT_APRES_VOTE_REFORMER_LA_RECHERCHE_EN_SCIENCES_BIOLOGIQUES_ET_EN_SANTE_PARTIE_I,_LE_FINANCEMENT_V.PDF
https://www.acadpharm.org/dos_public/RAPPORT_APRES_VOTE_REFORMER_LA_RECHERCHE_EN_SCIENCES_BIOLOGIQUES_ET_EN_SANTE_PARTIE_II,_L_ORGANISATION_V.DEF(2).PDF

Expérimentation animale et santé humaine

Une « innovation » contestable

En septembre 2021, le parlement européen a adopté une résolution « visant à accélérer le passage à une innovation sans recours aux animaux » sous prétexte que, depuis l'instauration de la directive 2010/63/EU, le nombre d'animaux utilisés à des fins scientifiques aurait peu évolué, on constaterait un défaut de transparence dans l'utilisation des animaux et certains États membres appliqueraient les exigences minimales.

Face à la menace d'un arrêt prématuré de l'expérimentation animale, quatre académies (pharmacie, médecine, sciences et vétérinaire) ont créé un groupe de travail pour alerter l'opinion[1] et défendre auprès des instances européennes le recours aux animaux pour la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Nancy CLAUDE

[1] Communiqué interacadémique du 29.10.2021 « **La recherche en santé pour l'homme reste encore pour partie dépendante du recours aux animaux** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/EXPERIMENTATION_ANIMALE_2021.10.29.PDF

Maladies rares

Un enjeu de santé publique

7 000, voire plus ; 350 millions de personnes affectées dans le monde. À 80 % génétiques, le plus souvent très graves, mais nous tous concernés, chaque individu étant porteur de dizaines d'anomalies génétiques susceptibles de se révéler...

Du fait de leur nombre et de leur diversité, affectant n'importe quel organe, ces maladies constituent une source immense de connaissance sur notre biologie, notre physiopathologie et fournissent des preuves de concepts thérapeutiques applicables au plus grand nombre. Des concepts novateurs tels que l'interférence à ARN, les oligonucléotides antisens et l'ARN messager y ont été validés avant d'être exploités dans toutes les « grandes pathologies », l'inactivation de protéines de tumeurs ou de virus, par exemple. Elles sont aussi à l'origine de plusieurs innovations en médecine – thérapies géniques, cellulaires, édition du génome, repositionnements de molécules – ainsi que dans le parcours du patient.

Serge BRAUN

Séance thématique du 29.09.2020 « **Maladies rares** »
https://www.acadpharm.org/seances/page.php?rb1=30&id_doc=5531

Repositionnement des médicaments

Le repositionnement de médicaments a souvent été couronné de succès, mais restons modestes...

Tentant mais difficile... Notamment dans le cas d'une maladie complexe plurifactorielle comme la maladie d'Alzheimer (MA), ou d'origine infectieuse, comme la COVID-19. À l'issue d'une vingtaine d'essais cliniques, aucun médicament n'a donc encore été approuvé dans la MA, même si plusieurs sont en phase clinique III.

COVID-19 : après la précipitation... Dans la précipitation due à la pandémie, près de 800 essais cliniques, peu ou mal coordonnés, ont été réalisés pour repositionner des antiviraux ou des anti-inflammatoires, sans grand succès en 2020, sauf pour les glucocorticoïdes anti-inflammatoires et immunosuppresseurs, à forte dose, dans les cas graves d'infection. Fin 2021, un an après les vaccins, les premiers antiviraux issus de repositionnement sont en passe d'arriver sur le marché.

Catherine GARBAY

***Observatoire* n° 57**
https://www.acadpharm.org/dos_public/OBSERVATOIRE57_EXE2_BD_JUILELT2021.PDF

« Un monde, une seule santé »
Santé environnementale au cœur de la recherche

Répondre à la convergence des défis dus à la progression sans précédent d'agents pathogènes nouveaux et multiples ; innover, entreprendre, échanger et favoriser le débat sociétal : l'Académie relève le défi pour les générations futures dans une approche pluridisciplinaire et pluri-académique, en liaison avec les académies de santé et des sciences.

- **Rapprocher les formations en santé humaine et animale**[1]
- **« Antibiotiques : pitié pour nos microbiotes ! »**[2]

Notre groupe hepta-académique continue à sensibiliser au développement dangereux de l'antibiorésistance en mobilisant les professionnels de santé et les chercheurs partout où ils sont impliqués dans les interactions des composants de la vie humaine, animale, végétale et environnementale (sol, air, eau). Un webinair, sous le Haut patronage des ministres de l'agriculture et de la santé, nous a permis pour la première fois de faire participer les étudiants des métiers de santé.[2] **Rendez-vous le 15 juin 2022, sur le thème : « une seule santé : les microbes et l'antibiorésistance en partage ».**

Agnès ARTIGES

[1] Avis quadri-académique du 08.06.2021 « **One Health - Un Monde, une seule Santé. Le nécessaire décloisonnement entre santé de l'Homme et santé de l'animal** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/2106608AVIS_ONEHEALTH.PDF
[2] Séance hepta-académique du 16.06.2021 « **Antibiotiques : pitié pour nos microbiotes !** »
https://www.acadpharm.org/divers/page.php?rb1=30&id_doc=5528

Santé publique

Vaccination : LA priorité

17 communiqués, 5 recommandations et 5 rapports : depuis dix ans, l'Académie défend la vaccination et insiste pour y faire reconnaitre le rôle du pharmacien.

> **« Depuis que la médecine existe, AUCUN arsenal n'a plus prouvé son efficacité, n'a plus préservé, n'a plus guéri, n'a plus sauvé de vies que la vaccination. »**
>
> *Erik Orsenna*

La vaccination COVID-19 a mis en lumière le rôle essentiel des pharmaciens d'officine Outre la délivrance des vaccins aux professionnels de santé et la réalisation de l'acte vaccinal (décret n° 2021-248 du 4 mars 2021), ils ont été les meilleurs vecteurs d'une information scientifiquement validée, ô combien nécessaire alors que prolifèrent les fausses informations, avec des conséquences parfois dramatiques chez les personnes qui ont cédé au chant des sirènes anti-vax. ***L'Académie se réjouit de l'autorisation également accordée aux biologistes médicaux afin d'augmenter l'offre vaccinale (JO n° 0157 du 8 juillet 2021).***

L'Académie a été écoutée...

Vaccination contre la grippe saisonnière par le pharmacien d'officine Alors que le pharmacien ne pouvait vacciner que les personnes ciblées par les recommandations vaccinales, l'Académie avait insisté en 2020, malgré la pandémie, pour que la vaccination à l'officine soit étendue à tous les sujets à risque. ***Depuis le 23 novembre 2021, selon les souhaits de l'Académie, toutes les personnes majeures peuvent être vaccinées par leur pharmacien.***

Vaccination anti-méningocoque B enfin accessible à tous les nourrissons... Le sérogroupe B est majoritaire parmi les infections à méningocoque en France. Jusqu'à présent le vaccin Bexsero®, premier vaccin anti-méningocoque B à avoir obtenu une AMM en Europe en janvier 2013, était réservé à une population ciblée de nourrissons. Dans le cadre de la consultation publique organisée par la HAS (29 janvier - 28 février 2021), l'Académie s'était prononcée pour que cette vaccination soit élargie à l'ensemble des nourrissons, classe d'âge la plus vulnérable à ces infections invasives à méningocoques B. ***Le 22 juin 2021, au vu des études réalisées et de l'analyse des 45 contributions reçues, la HAS a suivi l'avis de l'Académie en recommandant de vacciner tous les nourrissons.***

Liliane GRANGEOT-KEROS

Communiqué du 18.11.2014 « **Vaccination : les pharmaciens acteurs de la prévention** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/CommuniquE_vaccin_VF_2014.11.18_bis_et_pharmaciens.pdf

Rapport du 14.11.2014 « **Missions d'intérêt public du pharmacien et qualité des services en officine** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/RAPPORT_Missions_d_intErEt_public_du_pharmacien_VF_COR_2014.11.17.pdf

Addictions

La France mauvais élève de la classe européenne

La France paie un très lourd tribut sanitaire, social, économique et humain en matière d'addictions aux toxiques. 116 000 décès dus chaque année au tabac et à l'alcool n'empêchent pourtant pas des voix bruyantes de militer pour y ajouter le cannabis...

Encourager le cannabis ? Le bon sens dit non, la médecine aussi Nous avons inlassablement poursuivi avec détermination notre combat contre les addictions au nom de la santé publique, des plus jeunes en particulier : **deux communiqués** sur le cannabis récréatif et le cannabidiol ; **une séance thématique ; deux articles** dans le *Figaro santé* : « pourquoi le cannabis récréatif est plus dangereux à l'adolescence ? » (15 mars) et « faut-il autoriser les drogues « récréatives » aux sportifs » (14 juin) ? **Dans un communiqué commun avec l'Académie nationale de médecine**, nous avons dénoncé le caractère fallacieux du questionnaire de la consultation citoyenne sur le cannabis récréatif. Notre compagnie s'était déjà étonnée, lors de la parution du décret relatif à l'expérimentation de l'usage médical du cannabis, qu'une AMM puisse être obtenue par une procédure dérogatoire, au mépris sans raison des exigences réglementaires, sécuritaires et éthiques en matière de médicament.

Jean-Pierre GOULLÉ

Communiqué du 07.01.2021 « **Cannabidiol en vente libre ? Quand la science, la protection de la santé et le droit s'affrontent** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/CANNABIDIOL_VF_2021.01.07.PDF

Séance thématique du 20.01.2021 « **Les addictions** »
https://www.acadpharm.org/divers/page.php?rb1=30&id_doc=5518

Communiqué bi-académique du 10.03.2021 « **Consultation citoyenne sur le cannabis « récréatif »** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/21.2.23_GOULLE_COMMUNIQUE_BICADEMIQUE_VF.PDF

Communiqué du 12.04.2021 « **Code mondial antidopage 2021. La santé des sportifs est en danger** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/COMMUNIQUE_DOPAGE_12.4.21.PDF

Questions à Jean-Pierre GOULLÉ « **Addictions : urgence prévention et information** »
https://www.acadpharm.org/divers/page.php?rb1=80&id_doc=6013

> **« On ne peut que déplorer que le choix d'un traitement puisse être décidé par l'opinion publique à partir d'une pétition ou d'un sondage et que des décisions politiques puissent être prises sur la base de croyances ou d'arguments irrationnels, faisant seulement appel à l'émotion. »**

Intolérances et allergies alimentaires : l'Académie apporte des précisions

7% des personnes se disent « intolérantes au gluten », mais seulement 1 % souffrent réellement d'une maladie cœliaque (MC), d'où l'importance de faire le bon diagnostic car les conséquences sont très différentes selon les types d'intolérance. En collaboration avec les associations de patients, l'Académie a rappelé l'inutilité de s'astreindre à un régime sans gluten susceptible de fausser le diagnostic. Celui-ci est bien codifié par La société de gastroentérologie pédiatrie européenne (ESPGHAN) *via* la détermination des IgA anti-transglutaminase qui doit impérativement être associée à celle des IgA totales pour éliminer un déficit en IgA. L'Académie a donc demandé aux pouvoirs publics de ne garantir la validité des autotests diagnostiques vendus en pharmacie que s'ils déterminent les deux marqueurs associés.

Les allergies alimentaires sont de plus en plus fréquentes, en particulier chez les jeunes enfants, avec une augmentation des anaphylaxies sévères, parfois mortelles. Le pharmacien d'officine est le mieux placé pour informer, conseiller et prendre en charge les patients ; l'Académie recommande ainsi de mettre à sa disposition un outil éducatif simple pour une démonstration de l'utilisation du stylo auto-injecteur d'adrénaline, à l'aide de dispositifs factices, par exemple. Elle souligne la nécessité de mieux sensibiliser les pédiatres à la possible survenue d'allergie respiratoire compliquant l'allergie alimentaire. Elle insiste aussi auprès des pouvoirs publics pour qu'ils exigent une amélioration de l'étiquetage des aliments, son uniformisation et la mention des quantités d'allergènes.

Isabelle MOMAS

Avis du 18.03.2021 « **Les allergies alimentaires de l'enfant** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/AVIS_SEANCE_ALLERGIE_ALIMENTAIRE_3_FEVRIER_2021_VF1.PDF

Communiqué du 18.11.2021 « **Intolérance au gluten - Ne pas passer à côté d'une maladie cœliaque - Mieux la dépister, c'est possible** »
https://www.acadpharm.org/dos_public/RECOS_GLUTEN_ANP_1.PDF

Directeurs de la rédaction : Agnès Artiges et Liliane Grangeot-Keros - Rédacteur en chef : Marie-Christine Belleville - Conception et réalisation : Nicole Priollaud - Graphisme : Evelyne Simonin

Impression : Graphival - PEFC 10-31-1138 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org IMPRIM'VERT® - ISSN : 1955-8694 - Dépôt légal : février 2021